

Réunion du Conseil de Communauté
du vendredi 26 septembre 2008 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Compte rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Gérard KOCH

Direction Générale des Services

ADMINISTRATION GENERALE

1 Attribution d'une aide d'urgence en faveur de la commune de Jacmel (Haïti) suite au passage de la tempête tropicale Gustav.

Face à cette situation et compte tenu des relations privilégiées avec Jacmel, il est proposé au Conseil de témoigner notre soutien par l'attribution d'une aide d'un montant de 10 000 €.

Adopté

2 Fiscalité directe locale. Article 1647 D du Code Général des Impôts : Cotisation minimum de taxe professionnelle.

Le Conseil est appelé à retenir comme local de référence communautaire pour le calcul de la cotisation minimum de taxe professionnelle en 2009 le local suivant :

Commune : Strasbourg
Nature : Local d'habitation
N° de rôle : 382 420 780
N° invariant : 4820275043
Adresse : 24 rue des Juifs
Valeur locative 2007 : 1 652

Il est également demandé au Conseil de confirmer la réduction de la cotisation minimum de 50 % pour les assujettis n'exerçant leur activité qu'à temps partiel ou pendant moins de neuf mois dans l'année.

Il est en outre demandé au Conseil de décider de l'exonération de la part communautaire de la taxe professionnelle en faveur :

- des entreprises de spectacles vivants, à hauteur de :
 - 100 % pour les théâtres nationaux,
 - 100 % pour les théâtres fixes,
 - 100 % pour les tournées théâtrales et les théâtrales démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique et chorégraphique,
 - 100 % pour les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et chorales,
 - 100 % pour les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances.
- des spectacles cinématographiques, à hauteur de :
 - 66 % pour les établissements situés dans les communes de moins de 100 000 habitants et qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent moins

- de 2 000 entrées hebdomadaires,
- 33 % pour ceux qui ne remplissent pas l'une ou l'autre des conditions ci-dessus,

Le Conseil est appelé à accorder l'exonération à hauteur de 100 % de la part communautaire de la taxe professionnelle en faveur des établissements de spectacles cinématographiques qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées et bénéficient du classement « art et essai » au titre de l'année de référence.

Adopté

3 Mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts directs.

Il est demandé au Conseil l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2009, de la commission intercommunale des impôts directs.

Le Conseil est amené à proposer comme candidats à la fonction de commissaires titulaires et suppléants, les personnes dont les noms suivent :

	Titulaires	Suppléants	
1	Philippe BIES	Syamak AGHABABAEI	Strasbourg
2	Caroline CTORZA	Chantal AUGE	Strasbourg
3	Béatrice ZIEGELMEYER	Caroline BARRIERE	Strasbourg
4	Eric ELKOUBY	Mathieu CAHN	Strasbourg
5	Martine LAGO	Mine GUNBAY	Strasbourg
6	Myriam GLOPPE	Saban KIPER	Strasbourg
7	Eric SCHULTZ	Mostafa EL HAMDANI	Strasbourg
8	Derya TOPAL	Alain JUND	Strasbourg
9	Marc MERGER	Catherine ZUBER	Strasbourg
10	Jean-Charles QUINTILIANI	Jean-Emmanuel ROBERT	Strasbourg
11	Laurent WACHSMANN	Robert HERRMANN	Schiltigheim/ Strasbourg
12	Anne MEUNIER	Christian CHARGE	Schiltigheim
13	France SCHERER	Richard HAMM	Illkirch Graffenstaden
14	Nathalie BARBARAS	Christine MARX	Vendenheim
15	René LACOGNE	Raymond VINCENT	Fegersheim
16	Serge HUGEL	Sebastien ZAEGEL	La Wantzenau / Geispolsheim
17	Patrick KOCH	Christian GEISSMANN	Bischheim / Reischstett
18	Bernard GENEST	Danielle GERARD	Mundolsheim/ Lingolsheim
19	Dominique Heim	Johanna Bald	Hors CUS
20	André Schmitt	Jean-Paul Wantz	Hors CUS

4 Emplois.

Le Conseil est appelé à décidé des créations et des transformations d'emplois présentées.

Adopté

5 Régime indemnitaire - Modification du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Il est demandé au Conseil d'étendre la possibilité d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaire à tous les agents de catégorie B.

Adopté

6 Subvention exceptionnelle aux organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles du 6 novembre 2008.

Le Conseil est appelé à attribuer, par tour de scrutin, une subvention exceptionnelle de 3 000 € à chaque organisation syndicale qui aura déposé une liste recevable à chacun des tours afin de contribuer à la prise en charge des frais d'impression des professions de foi qui seront distribuées par chaque organisation syndicale dans le cadre des élections professionnelles à venir. La subvention sera versée, pour chaque tour, dès lors que les listes auront été déclarées recevables.

Adopté

7 Communication concernant la conclusion de marchés pour l'attribution de travaux, fournitures et de services.

Le Conseil est appelé à prendre acte de cette communication.

Communiqué

8 Passation d'avenants.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants énumérés dans la délibération.

Adopté

9 Résiliation du marché n° 2007/946 attribué à la société ROLBA pour l'acquisition de trois laveuses de trottoirs en zone piétonne avec interface hiver.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la résiliation du marché n° 2007/946 aux torts de la société ROLBA pour l'acquisition de trois laveuses de trottoirs en zone piétonne avec interface hiver ;
- le lancement d'un appel d'offre ouvert pour l'acquisition de 3 laveuses de trottoir.

Adopté

10 Conclusion de marchés à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées pour la maintenance des véhicules et engins de la CUS.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de l'inscription des crédits au budget, la passation, après mise en concurrence, de marchés annuels à bons de commande pour 2009, reconductibles sur trois périodes d'un an, en vue de la réalisation des fournitures suivantes :

Intitulé du lot	Seuil minimum (en € HT/an)	Seuil maximum (en € HT/an)
Pièces pour matériels de marque SCARAB	5 000	35 000
Pièces pour matériels de marque MATHIEU-YNO	20 000	80 000
Pièces pour matériels de marque EUROVOIRIE	50 000	200 000
Pièces pour châssis poids-lourds de marque IVECO	50 000	200 000
Huiles	25 000	75 000

Batteries pour véhicules légers, véhicules utilitaires, poids-lourds et engins	13 000	50 000
Pièces pour matériels de marque JOHN-DEERE	5 000	15 000
Pièces pour matériels de marque ROBERINE-SABO	13 000	45 000

Adopté

11 Réalisation d'un emprunt obligataire par la Communauté urbaine de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou le vice président du ressort pendant toute la durée de son mandat, à procéder à la réalisation des emprunts de toute nature, notamment des emprunts obligataires ou en devises, destinés au financement des investissements prévus dans le budget, dans la limite du montant inscrit dans celui-ci et à passer à cet effet les actes, contrats et avenants nécessaires.

Adopté

12 Conclusion de marchés et d'une convention de groupement pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services pendant l'année 2009 pour la Direction de la Communication.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1^{er} point : Conclusion de marchés pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services pendant l'année 2009, éventuellement reconductibles pour la Direction de la Communication.

sous réserve de l'inscription des crédits au budget, de la passation, après mise en concurrence, des marchés pour cet exercice en vue de la réalisation des travaux, fournitures et prestations de services énumérés ci-après :

Objet	Montants mini-maxi annuels ou estimatif annuels en € HT
Service Magazine	
Mise en page du magazine communautaire	Mini 5000 € HT Maxi 35 000 € HT
Gestion des espaces publicitaires	Mini 15 000 € HT

	Maxi 80 000 € HT
Impression du magazine communautaire	Mini 80 000 € HT Maxi 165 000 € HT
Diffusion du magazine communautaire	Mini 20 000 € HT Maxi 90 000 € HT
Service Communication	
Conception-réalisation et mise en page, exécution de divers supports de communication	Mini 40 000 € HT Maxi 300 000 € HT
Réalisation d'impressions diverses par rotatives offset	Mini 20 000 € HT Maxi 60 000 € HT
Fourniture et fabrication de produits déclinés	Mini 20 000 € HT Maxi 90 000 € HT
Diffusion de divers supports de communication	Mini 20 000 € HT Maxi 45 000 € HT
Signalétique événementielle	Mini 20 000 € HT Maxi 100 000 € HT
Service Presse	
Veille et livraison de l'ensemble des articles parus dans la presse évoquant la CUS	Mini 35 000 € HT Maxi 50 000 € HT
Veille et livraison des reportages diffusés dans les médias audiovisuels	Mini 35 000 € HT Maxi 50 000 € HT

2^e point : Convention de groupement de commandes entre la Communauté urbaine et la Ville de Strasbourg pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services sous la coordination de la Ville de Strasbourg.

sous réserve de disponibilité des crédits, la convention constitutive du groupement de commandes entre la CUS et la Ville de Strasbourg, dont la ville de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur pour les travaux, fournitures et prestations énumérés ci-après :

Objet :	Montants mini maxi annuels en € HT
Service Magazine	
Mise en page du magazine communautaire (CUS)	Mini 5 000 € HT Maxi 35 000 € HT
Mise en page du magazine municipal (Ville)	Mini 20 000 € HT

	Maxi 90 000 € HT
Gestion des espaces publicitaires (CUS)	Mini 15 000 € HT Maxi 80 000 € HT
Gestion des espaces publicitaires (Ville)	Mini 45 000 € HT Maxi 180 000 € HT
Impression du magazine communautaire (CUS)	Mini 80 000 € HT Maxi 165 000 € HT
Impression du magazine municipal (Ville)	Mini 200 000 € HT Maxi 400 000 € HT
Diffusion du magazine communautaire(CUS)	Mini 20 000 € HT Maxi 90 000 € HT
Diffusion du magazine municipal (Ville)	Mini 40 000 € HT Maxi 160 000 € HT
Service Communication	
Conception-réalisation et mise en page, exécution de divers supports de communication (CUS)	Mini 40 000 € HT Maxi 300 000 € HT
Conception-réalisation et mise en page, exécution de divers supports de communication (Ville)	Mini 40 000 € HT Maxi 300 000 € HT
Réalisation d'impressions diverses par rotatives en offset (CUS)	Mini 20 000 € HT Maxi 60 000 € HT
Réalisation d'impressions diverses par rotatives en offset (Ville)	Mini 60 000 € HT Maxi 180 000 € HT
Fourniture et fabrication de produits déclinés (CUS)	Mini 20 000 € HT Maxi 90 000 € HT
Fourniture et fabrication de produits déclinés (Ville)	Mini 20 000 € HT Maxi 90 000 € HT
Diffusion de divers supports de communication (CUS)	Mini 15 000 € HT Maxi 45 000 € HT
Diffusion de divers supports de communication (Ville)	Mini 15 000 € HT Maxi 45 000 € HT
Signalétique événementielle (CUS)	Mini 20 000 € HT Maxi 100 000 € HT
Signalétique événementielle (Ville)	Mini 20 000 € HT Maxi 100 000 € HT

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son représentant :

- à signer la convention ci-jointe en annexe avec la Ville de Strasbourg,
- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive, et à signer les marchés en résultants.

Adopté

13 Prestations de nettoyage de la Maison de l'Insertion et du Développement Economique (MIDE) : convention transactionnelle entre la société La Performante et la Communauté urbaine de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. le principe du règlement amiable avec la société LA PERFORMANTE, sise 76 rue de la Plaine des Bouchers à 67000 Strasbourg au moyen d'une convention transactionnelle portant sur le règlement de prestations effectivement réalisées et utiles à la collectivité ;
2. la conclusion d'une convention transactionnelle avec la société LA PERFORMANTE dont les stipulations essentielles sont :
 - la Communauté urbaine de Strasbourg verse à la société une somme de 22 062,24 € TTC au titre des prestations effectivement réalisées et utiles,
 - la société renonce au surplus de sa réclamation,
 - les deux parties renoncent à tout recours ultérieur sur les faits entrant dans le champ de la présente convention transactionnelle.

Adopté

14 Mise en sécurité du parc des ascenseurs rattachés au patrimoine immobilier de la Communauté urbaine et de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la réalisation des travaux relatifs à la mise en sécurité du parc des ascenseurs rattachés au patrimoine immobilier de la Communauté urbaine de Strasbourg au titre de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (Loi SAE ou de Robien), sur la base d'un groupement de commandes associant la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg. Ces travaux concernent les exigences pour être en conformité avec la première échéance réglementaire de décembre 2010.

Adopté

15 24ème Comité Technique URBAN.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet suivant porté par un bailleur social ainsi que le montant de la subvention FEDER validé sous réserve par le Comité technique URBAN du 1^{er} septembre 2008 :

Intitulé	Maître d'Ouvrage	Coût total éligible	Montant subvention FEDER	Montant prévisionnel cofinancements
Réaménagement et résidentialisation des espaces extérieurs de la Cité Lyautey	SAEML Habitation Moderne	1 400 262,27 € TTC	341 084,82 €	ANRU : 606 625 € Région Alsace : 172 500 €

les projets suivants portés par la Communauté urbaine de Strasbourg ainsi que les montants de subventions FEDER validés sous réserve par le Comité technique URBAN du 1^{er} septembre 2008 :

Intitulé	Maître d'Ouvrage	Coût total éligible	Montant subvention FEDER	Montant prévisionnel cofinancements
Aménagement de la rue Schach - Voirie - Tranche 1	CUS	217 742,50 € HT	97 984,13 €	ANRU : 54 435,63 € Conseil Général : 21 774,25 €
Aménagement de la rue Solignac - Voirie	CUS	348 966,85 € HT	157 035,08 €	ANRU : 52 345,03 € Conseil Général : 34 896,69 €

les projets suivants portés par la Communauté urbaine de Strasbourg, les montants de subventions FEDER et l'affectation des intérêts générés par les fonds européens validés par le Comité technique URBAN du 1^{er} septembre 2008

Intitulé	Maître d'Ouvrage	Coût total éligible	Montant subvention FEDER	Montant prévisionnel cofinancements
Assistance technique à l'animation, à la gestion et aux contrôles 2008	CUS	153 000 € TTC	76 500	
Assistance technique déplaçonnée 2008	CUS	149 500 € TTC	19 500	Intérêts FEDER : 130 000 €

les projets suivants portés par la Ville de Strasbourg ainsi que les montants de subvention validés sous réserve par le Comité technique URBAN du 1^{er} septembre 2008.

Intitulé	Maître d'Ouvrage	Coût total éligible	Montant subvention FEDER	Montant prévisionnel cofinancements
Transformation et extension du centre social Guynemer	Ville de Strasbourg	605 856,42 € HT	242 342,57 €	Conseil Général : 242 342,57 €
Construction d'un équipement culturel au carrefour Reuss	Ville de Strasbourg	467 026,16 € HT	191 569,36 €	ANRU : 106 142,31 € Région Alsace: 45 585,00 € Conseil Général: 30 324,26 €
Aménagement de la rue Schach - Eclairage public - Tranche 1	Ville de Strasbourg	62 875,40 € HT	28 293,93 €	ANRU : 15 718,85 €
Aménagement de la rue Solignac - Eclairage public et espaces verts	Ville de Strasbourg	139 560,65 € HT	62 802,29 €	ANRU : 2 934,10 € Région Alsace: 13 956,07 €

le projet suivant porté par une association ainsi que le montant de la subvention validé sous réserve par le Comité technique URBAN du 1^{er} septembre 2008:

Intitulé	Maître d'Ouvrage	Coût total éligible	Montant subvention FEDER	Montant prévisionnel cofinancements
Rénovation du bâtiment 37 du centre AFPA	AFPA	128 700 € HT	64 350 €	Etat : 21 350 € Région Alsace : 43 000 €

les propositions de reprogrammation de 15 opérations en raison, soit d'une modification du plan de financement, soit d'une sous-réalisation financière, soit d'une non-réalisation de l'opération dans les conditions initialement prévues, telles que présentées en annexe 2.

Adopté

16 Convention de groupement de commandes entre la CUS et la Ville de Strasbourg pour l'acquisition d'ouvrages et de CD Roms.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la CUS et la Ville de Strasbourg dont la CUS assurera la mission de coordonnateur, ainsi que la passation d'un marché à bons de commande annuel, renouvelable trois fois, réparti en huit lots :

Lot n° 1 : mini 7 200 € HT maxi 24 500 € HT Budget Ville

Lot n° 2 : mini 8 200 € HT maxi 28 500 € HT Budget Ville

Lot n° 3 : mini 5 200 € HT maxi 19 500 € HT Budget Ville

Lot n° 4 : mini 2 000 € HT (part Ville : 500 € HT ; part CUS : 1 500 € HT)
maxi 5 000 € HT (part Ville : 3 000 € HT ; part CUS : 2 000 € HT)

Lot n° 5 : mini 500 € HT maxi 1 700 € ht Budget Ville

Lot n° 6 : mini 21 300 € HT (part Ville : 8 900 € HT ; part CUS : 12 400 € HT)
maxi 44 800 € HT (part Ville : 21 300 € HT ; part CUS : 23 500 € HT)

Lot n° 7 : mini 10 600 € HT maxi 13 500 € HT Budget Ville

Lot n° 8 : mini 2 100 € HT maxi 5 000 € HT Budget Ville.

Adopté

17 Don de deux dévidoirs à l'association PIN PON GROUP Bas-Rhin.

Le Conseil est appelé à approuver la cession à titre gratuit de deux dévidoirs immatriculés 981 TJ 67 et 2282 TV 67 à l'association PIN PON GROUP Bas-Rhin.

Adopté

18 Réponse à l'appel d'offres du SDIS pour l'entretien de leurs véhicules.

Il est demandé au Conseil d'approuver que la CUS réponde aux appels d'offres du SDIS pour la maintenance de ses véhicules et engins.

Adopté

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE URBAIN

19 Acquisition des terrains rue des Jardiniers à Strasbourg-Robertsau.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition, pour des raisons d'urbanisme, des parcelles cadastrées :

Banlieue de Strasbourg-Robertsau
section BK n° (1)/75 de 15,16 ares
section BK n° (2)/74 de 1,28 ares
soit au total 16,44 ares

propriété de Mme Paulette GANGLOFF, au prix de 15 000 € l'are, soit pour la somme totale de 246 600 €.

Adopté

20 Acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire à Strasbourg et dans différentes communes de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver les acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire :

1. Voies aménagées avec l'accord des propriétaires, dont le transfert de propriété reste à régulariser. La parcelle désignée ci-après sera acquise sans paiement de prix, en plein accord avec les propriétaires

A Eckbolsheim
rue des Pêcheurs
section 23 n° 256/87 de 0,45 are
propriété de Madame Cathie AMRHEIN née KRAEMER

2. Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle de voirie constituant le terrain d'assiette de la voie reliant la route Marcel Proust à la rue Jacob Mayer cadastrée :

A Strasbourg-Koenigshoffen-Cronembourg
section LZ n° 300 de 4,82 ares
propriété de Nouvel Espace Arical ou toute autre personne morale qui s'y substituerait.

3. Acquisition à titre gratuit à concurrence de 10 % de la surface totale du terrain à bâtir conformément à l'article R 332-15 du Code de l'Urbanisme de la parcelle sise

A Strasbourg-Neudorf
rue de Gunsbach
section DP n° 561/14 avec 2,49 ares, sol
conformément à l'emplacement réservé NDR A11, soit :

- 169,30 m² à titre gratuit
- 79,70 m² pour le surplus au prix de 318 € le m²

propriété de la SCI PARMENIDES

La somme totale de 25 344,60 € est à imputer sur la ligne AD03 824 2112 (programme 6) du budget.

4. Prix négocié dans le cadre d'un premier établissement ou d'un élargissement de voie du bien à acquérir en fonction du lieu, de sa destination et du marché en vigueur dans le secteur.

A Eschau

rue de l'Arc en Ciel

section 27 n° 676/203 de 0,05 are

propriété de M. Martin SCHNEIDER.

Le montant total de 122,50 € (2450 €/are) est à imputer sur la ligne 824-2112 (Programme 6) du budget.

A Geispolsheim

rue de Verdun

section 31 n° 713/81 de 0,21 are

propriété de la SCI 3B2

Le montant total de 1000 € (4762 €/l'are) est à imputer sur la ligne 824-2112 (Programme 6) du budget.

A Lingolsheim

Rue des Prés

section 15 n° 102 de 0,12 are

propriété de M. Thierry HISSLER

Le montant total de 300 € (2500 €/are) est à imputer sur la ligne 824-2112 (Programme 6) du budget.

Adopté

21 Acquisition d'un terrain sur le site du Heyritz à Strasbourg-Neudorf.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition, au titre de la constitution de réserves foncières, du terrain cadastré comme suit :

Commune de STRASBOURG - Quartier de NEUDORF

lieu-dit : chemin du Heyritz

section DH n° 66 avec 25,57 ares sol

propriété de l'indivision AUCOUTURIER-PERRIN-LABBE, pour le prix de 40 000 € l'are.

Adopté

22 Acquisition de terrains chemin Goeb à Strasbourg-Robertsau.

Le Conseil est appelé à approuver l'acquisition, pour des raisons d'urbanisme, des parcelles cadastrées :

Banlieue de Strasbourg-Robertsau
section BV n° 39/22 de 18,22 ares
section BV n° 23 de 7,33 ares
soit au total 25,55 ares

propriété de la Société Heineken Entreprise,
au prix de 900 € l'are, soit pour le montant de 22 995 €.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le versement à la Société Heineken Entreprise de la somme forfaitaire de 35 000 € au titre des frais de démolition du restaurant alors érigé sur ces parcelles, et de remise en état du terrain.

Adopté

23 Opération immobilière de la SCI 'Le Jardin des Alisiers' rue de la Scierie à Strasbourg-Neudorf : vente d'une parcelle communautaire de 1,81 are.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente au profit de la SCI « Le Jardin des Alisiers » représentée par M. Jean-Pierre COUPERMANT, de la parcelle de terrain cadastrée :

Commune de Strasbourg-Neudorf
lieu-dit : rue de la Scierie
section DZ n° 519/66 de 1,81 are

au prix de 93 000 €, estimé par France Domaine, pour une surface à construire de 180 m² de SHON, soit une valeur de 516 €/m² SHON.

Adopté

24 Immeuble 36 rue des Vosges à SCHILTIGHEIM. - Compte-rendu du droit de préemption par la Communauté urbaine de Strasbourg. - Vente du bien immobilier.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente à la société « Foyer Moderne de SCHILTIGHEIM », avec siège 67300 SCHILTIGHEIM – 45 route du Général de Gaulle, de l'immeuble situé 36 rue des Vosges à SCHILTIGHEIM cadastré :

Section 37 n° 8 de 2,71 ares

Section 37 n° 230/17 de 3,58 are

Section 37 n° 231/17 de 6,29 ares

au prix de 445 000 € majoré des frais de notaire d'un montant de 5 039,44 € payés par la Communauté urbaine de Strasbourg.

Adopté

**25 Terrain situé rue Saint-Charles à SCHILTIGHEIM.
- Compte-rendu du droit de préemption par la Communauté urbaine de Strasbourg.
- Vente du bien immobilier.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente à la Ville de SCHILTIGHEIM, d'un terrain situé rue Saint-Charles à SCHILTIGHEIM cadastré section 31 n° 130 de 3,79 ares au prix de 19 708 € majoré des frais de notaire payés par la Communauté urbaine de Strasbourg.

Adopté

**26 Opération de la Société civile immobilière d'attribution dénommée Schluthfeld 59 route de l'Hôpital à Strasbourg-Neudorf.
- Vente du terrain d'emprise.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente, au profit de la société civile immobilière d'attribution dénommée Schluthfeld 59 ou toute autre personne morale qu'elle désignera, dans le cadre du projet de construction de 6 logements et bureaux au 57-59 route de l'Hôpital avec une SHON totale de 1 368,20 m², des terrains cadastrés comme suit :

Commune de STRASBOURG
Quartier de NEUDORF
lieu-dit : route de l'Hôpital

Section DX	n° 630/148 de	2,28 ares	sol
	n° 632/152 de	2,58 ares	sol
	n° 649/144 de	<u>0,55 are</u>	sol
		5,41 ares	

Le prix de vente est fixé à 400 € le m² SHON H.T. soit le prix total de 183 900 € hors taxes et frais pour une surface à construire de 459,75 m² SHON afférents à la CUS.

Adopté

- 27 Vente d'un immeuble situé 20 rue de Molsheim à Strasbourg:**
- **compte rendu de l'exercice du droit de préemption urbain par la Communauté urbaine de Strasbourg**
- **vente du bien immobilier.**

Le Conseil est appelé à approuver la vente du bien immobilier cadastré section 44 n° 24 de 3,68 ares, au prix de 1 850 000 €, majoré des frais annexes, au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté urbaine de Strasbourg- CUS Habitat ; avec subrogation de l'acquéreur dans tous les droits, recours et indemnités détenus par le Communauté urbaine de Strasbourg au titre du sinistre survenu dans l'immeuble préempté le 14 février 2008.

Adopté

- 28 Strasbourg Port du Rhin – route de l'Ile des Epis : opération d'acquisition-amélioration de 5 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) réalisée par l'OPH CUS Habitat - Participation financière.**

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements située à Strasbourg – route de l'Ile des Epis le versement d'une participation communautaire d'un montant total de 21 000 €.

Adopté

- 29 Strasbourg Cronembourg – route de Mittelhausbergen n°195 : opération d'acquisition-amélioration de 4 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) réalisée par l'OPH CUS Habitat - Participation financière.**

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements située à Strasbourg Cronembourg – route de Mittelhausbergen n°195 :

- le versement d'une participation communautaire d'un montant total de 23 630 € :
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale : 21 343 €,
 - * au titre d'un grand logement : 2 287 €.

Adopté

- 30 Souffelweyersheim – 73 route de Brumath : opération d'acquisition-amélioration d'un logement financé en prêt locatif Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) réalisée par la SA d'HLM Immobilière 3 F Alsace. Participation financière et garantie d'emprunts.**

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement situé à Souffelweyersheim – rue de Brumath n°73 :

- le versement d'une participation communautaire d'un montant total de 8 385 € :
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale = 6 098 €
 - * au titre d'un grand logement = 2 287 €

- ainsi que la garantie des prêts locatifs aidés d'insertion (PLAI) qui seront contractés par la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté

31 Strasbourg Koenigshoffen – rue Drusus n°7 : opération d'acquisition-amélioration de trois logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) réalisée par la SA d'HLM « La Strasbourgeoise Habitat » - Participation financière et garantie d'emprunt.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements situés à Strasbourg Koenigshoffen – rue Drusus n°7 :

- le versement d'une participation communautaire d'un montant total de 18 600 € :
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale (4 200 € x 3) = 12 600 €
 - * au titre de 2 logements adaptés au handicap (3000 x 2) = 6 000 €

- ainsi que la garantie du prêt locatif à usage social (PLUS) qui sera contracté par la SA d'HLM « La Strasbourgeoise Habitat » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté

32 Ostwald – rue du Général Leclerc n°161 : opération d'acquisition-amélioration de 8 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et de 13 logements conventionnés financés en prêt expérimental (PEX) réalisée par Habitat et Humanisme - Participation financière et garantie d'emprunts.

Il est demandé au Conseil d'approuver 1) pour l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements située à Ostwald – rue du Général Leclerc n°161 :

- le versement d'une participation communautaire d'un montant total de 62 500 € :
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale : 8 x 6000 = 48 000€
 - * au titre d'un grand logement : 2 500 €
 - * au titre du logement adapté au handicap : 4 x 3 000 € = 12 000 €

- ainsi que la garantie du prêt locatif aidé insertion (PLAI) qui sera contracté par la société Foncière Habitat et Humanisme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté

33 Illkirch-Graffenstaden / rue Quintenz n° 2-4 - Les Ecotherms : opération de construction neuve de deux logements individuels financés en prêt locatif à usage social (PLUS) réalisée par la Société Coopérative Habitat de l'III. Subvention exceptionnelle.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération de construction neuve de 2 maisons individuelles situées à Illkirch-Graffenstaden – rue de Quintenz n°2-4 – Résidence « Les Ecotherms », le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 27 000 € à la Société Coopérative Habitat de l'III.

Adopté

34 Hoenheim – rue de Hohenbourg n°2-4 : opération d'acquisition-amélioration de 32 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) réalisée par la SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace (DOMIAL) - Participation financière et garantie d'emprunts.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition-amélioration de 32 logements située à Hoenheim – rue de Hohenbourg n°2-4 :

- le versement d'une participation communautaire d'un montant total de 169 400 € :
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale ($4\,200\text{ €} \times 32$) = 134 400 €,
 - * au titre de 14 grands logements = $2\,500\text{ €} \times 14$ = 35 000 €,
- la garantie des prêts locatifs à usage social (PLUS) qui seront contractés par la SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace (DOMIAL) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et dont les caractéristiques sont mentionnées ci-dessous :

PLUS Foncier :

Montant du prêt	1 602 586 €
Durée totale du prêt	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,60 %
Taux annuel de progressivité	0 % à la date d'établissement du prêt
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée (en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %)
Indice de référence	Livret A
Différé d'amortissement	aucun
Périodicité échéances	annuelle
Commission d'intervention	exonérée

PLUS :

Montant du prêt	1 180 000 €
Durée totale du prêt	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,60 %
Taux annuel de progressivité	0 % à la date d'établissement du prêt
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée (en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %)
Indice de référence	Livret A
Différé d'amortissement	aucun
Périodicité échéances	annuelle
Commission d'intervention	exonérée

et de décider des modalités de versement de la subvention de 169 400 € :

- 50 % à l'ouverture des chantiers respectifs sur production d'une attestation de démarrage des travaux,
- 50 % à la clôture des chantiers respectifs sur production d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération.

Adopté

35 Adaptation du logement au handicap - attribution de subventions à divers bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 11 914 €, au titre de l'adaptation du logement au handicap.

Adopté

36 Programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat - Attribution de subventions à divers bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 40 972 €, au titre du programme d'intérêt général sur le territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Adopté

37 Communication du programme d'actions 2008 pour l'amélioration de l'habitat privé.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de cette communication.

Communique

38 Délibération cadre concernant la participation financière de la CUS aux outils du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées pour le Bas-Rhin (PDALPD).

Il est demandé au Conseil d'approuver pour le financement des outils du PDALPD, la modalité financière suivante : la participation de la CUS à hauteur de 10 % maximum des budgets prévisionnels (hors Fonds de Solidarité pour le Logement).

Adopté

39 Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) - demande de participation financière par ADOMA. Transformation de deux foyers de travailleurs migrants en résidences sociales.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 25 715 €, répartis sur le budget 2008 pour 12 053 €, sur le budget 2009 pour 4 554 €, sur le budget 2010 pour 4 454 € et sur le budget 2011 pour 4 454 € au titre des maîtrises d'œuvres urbaines et sociales.

Adopté

40 Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) - demande de participation financière par la Fondation Vincent de Paul 'Résidence St Charles'. Bureau d'Accès au Logement.

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention de 18 200 €, au titre des maîtrises d'œuvres urbaines et sociales pour l'année 2008.

Adopté

41 Avenants n°1 pour l'année 2008 à la convention de délégation de compétence, relative à la gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- 1) Les objectifs quantitatifs et les modalités financières pour l'année 2008, fixés lors du Comité Régional de l'Habitat du 15 juillet 2008 qui sont :

Au titre du parc public, dans le cadre du plan de cohésion sociale :

1 123 logements (224 PLAI ; 627 PLUS ; 272 PLS), pour une dotation financière de 2 952 404 € (à laquelle s'ajoutent les reports des années précédentes – 1 716 083,55 € au titre de 2006 et 2007 - soit un total de 4 668 487,55 €),

Au titre du parc privé :

180 logements à loyer conventionné intermédiaire, 187 logements à loyer conventionné social, 32 logements à loyer conventionné très social, 99 logements vacants remis sur le marché et 66 logements en sortie d'insalubrité, pour une dotation financière de 1 280 000 € (à laquelle s'ajoutent les reports des années précédentes - 645 666 € au titre de 2007 - soit un total de 1 925 666 €) ;

- 2) les modifications des conventions respectivement de délégation de compétence et de gestion des aides à l'Habitat privé du 30 janvier 2006.

Adopté

42 Subvention versée à l'association Service Logement Jeunes (SLJ) œuvrant dans le domaine du logement.

Il est demandé au Conseil d'attribuer la subvention de fonctionnement d'un montant de 32 500 € à l'Association Service Logement Jeunes (SLJ).

Adopté

43 Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine de Strasbourg au sein du conseil d'administration de l'association « PACT du Bas-Rhin ».

Il est demandé au Conseil de désigner :

- 1) M. Philippe BIES pour représenter la Communauté urbaine de Strasbourg au conseil d'administration de l'association « PACT du Bas-Rhin » ;
- 2) M. Alain FONTANEL en qualité de suppléant.

Adopté

44 Garantie d'emprunt globale pour les opérations d'habitat social aidé réalisées par la SAEML Habitation Moderne : au titre de la programmation exercice 2008/2010.

Il est demandé au Conseil d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % à la SAEML Habitation Moderne pour le remboursement des prêts détaillés en annexe, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous à hauteur d'une somme globale de 91 377 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement des opérations de construction neuve, d'acquisition-amélioration, de réhabilitation relevant du programme d'investissement 2008/2010.

- au titre des financements PLUS et/ou du PLUS foncier :

Montant des prêts	45 906 000 €
Durée maximale d'un prêt	40 ans si PLUS 50 ans si PLUS Foncier
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,60 %
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,5 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A en vigueur à la date de la délibération
Différé d'amortissement ou Préfinancement	1 ou 2 ans 3 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

- au titre des financements Prêt Energie Performance :

Montant des prêts	2 961 000 €
Durée maximale d'un prêt	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,70 %
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,5 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée

Indice de référence	Livret A en vigueur à la date de la délibération
Différé d'amortissement ou Préfinancement	1 ou 2 ans 3 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

- au titre des financements PLAI et/ou du PLAI foncier:

(NB : Les opérations financées en PLAI ou PLAI foncier sont susceptibles de bénéficier d'un taux bonifié.)

Montant des prêts	2 601 000 €
Durée maximale d'un prêt	40 ans si PLAI 50 ans si PLAI Foncier
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,80 % ou 3,30 % pour les PLAI/PLAI Foncier bonifiés
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,5 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A en vigueur à la date de la délibération
Différé d'amortissement ou Préfinancement	1 ou 2 ans 3 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

- au titre des financements PLS et/ou PLS Foncier :

Montant des prêts	5 734 000 €
Durée maximale d'un prêt	30 ans 50 ans si PLS Foncier
Taux d'intérêt actuariel annuel	5,13 %
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,5 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A en vigueur à la date de la délibération
Différé d'amortissement ou Préfinancement	1 ou 2 ans 3 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

- au titre des financements PHARE :

Montant des prêts	680 000 €
Durée maximale d'un prêt	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,60 %
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,5 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A en vigueur à la date de la délibération
Différé d'amortissement ou Préfinancement	1 ou 2 ans 3 à 24 mois

Périodicité des échéances	Annuelle ou trimestrielle
<u>- au titre des financements GAIA Portage foncier :</u>	
Montant des prêts	10 500 000 €
Durée maximale d'un prêt	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,60 %
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,5 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A en vigueur à la date de la délibération
Différé d'amortissement	0 à 14 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
<u>- au titre des financements PRU AS :</u>	
Montant des prêts	22 995 000 €
Durée maximale d'un prêt	de 10 à 25 ans selon le type
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,25 %
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,5 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A en vigueur à la date de la délibération
Différé d'amortissement ou Préfinancement	1 ou 2 ans 12 mois
Périodicité des échéances	Annuelle Trimestrielle si préfinancement

Adopté

45 Aide à l'installation de système solaire individuel dans l'habitat. Attribution de subventions à divers bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 15 300 €, au titre de l'installation de système solaire individuel dans l'habitat aux bénéficiaires, dans le cadre du contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

Adopté

46 Modification des alignements des tronçons de la rue du Rieth et de la rue Galilée en vue de l'élargissement de leurs emprises (carrefour rue Galilée / rue du Rieth) à STRASBOURG - Cronembourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification des alignements des tronçons de la rue du Rieth et de la rue Galilée en vue de l'élargissement de leurs emprises (carrefour rue Galilée / rue du Rieth) à Strasbourg – Cronembourg comme indiqué sur le plan soumis à enquête publique.

Adopté

47 Attribution de subventions de fonctionnement aux structures d'appui à la création d'entreprises et d'activités sur le territoire de la CUS.

Il est demandé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

- Alsace Active : 23 000 €
- Créacité : 40 000 €
- Cap Création Initiative : 22 755 €
- Artenréel : 22 645 €
- Association des Commerçants Artisans du Neuhof Stockfeld ; 7 000 €.

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de 115 400 € à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 90, nature 6574, activité DU01B (promotion économique et accueil d'entreprises) dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 410 158 €.

Adopté

48 Attribution de subventions pour la promotion du commerce et de l'artisanat.

Il est demandé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

- Union Fédérale des Consommateurs-Que choisir du Bas-Rhin 7 000 €,
- Fédération Régionale des Métiers d'art d'Alsace (FREMAA) : 770 €,
- Compagnie des Juges Consulaires des tribunaux des départements Rhin et Moselle : 1 000 €.

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de 8 770 €.

Adopté

49 Aide au Comité d'entreprise de la Manufacture de Tabac.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € au Comité d'entreprise de la manufacture de Tabac de Strasbourg.

Adopté

50 Attribution d'une subvention à la CCI : démarche d'élaboration d'un 'cahier d'espérance' des entreprises de la zone portuaire de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'attribuer à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin une subvention de 9 000 € dans le cadre de la démarche d'élaboration d'un "cahier d'espérance" des entreprises de la zone portuaire, fondée sur le recensement de leurs besoins et attentes.

Adopté

51 Lancement d'une étude portant sur la redynamisation du commerce et de l'artisanat du Neudorf.

Il est demandé au Conseil de lancer une étude portant sur la redynamisation du commerce et de l'artisanat du Neudorf sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément au Code des Marchés Publics.

Adopté

52 Promotion des activités universitaires et scientifiques - attribution de subventions.

Il est demandé au Conseil dans le cadre de la politique communautaire de soutien aux activités universitaires et scientifiques, d'attribuer les subventions suivantes :

Association des doctorants et docteurs d'Alsace (ADDAL) : 2 360 €

organisation de la réunion nationale « Les jeunes chercheurs sur le marché de l'emploi » au Pôle API, Parc d'innovation d'Illkirch, les 19, 20 et 21 septembre 2008 ;

Université Marc Bloch – Département d'études hébraïques : 1 500 €

organisation du colloque international « Bilan et perspectives de l'identité de l'Etat d'Israël », les 6 et 7 octobre 2008 ;

Université Robert Schuman – Institut de recherche Carré de Malberg (IRCM) : 1 500 €

organisation du colloque international « La protection européenne de la liberté d'expression : réflexions sur des évolutions restrictives récentes » à la Cour européenne des droits de l'homme, les 10 et 11 octobre 2008 ;

Bureau des ressources génétiques (BRG) - INRA de Versailles : 5 000 €

organisation du 7^{ème} colloque national « Les ressources génétiques à l'heure des génomes » au Palais de la musique et des congrès de Strasbourg, les 13, 14 et 15 octobre 2008 ;

CNRS – Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP) : 2 000 €

organisation du colloque international « Biologie végétale intégrative » à l'Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux sur le campus de Cronenbourg, les 16 et 17 octobre 2008 ;

International human frontier science program organization (HFSP) : 264 600 €

subvention générale de fonctionnement pour l'année fiscale 2008 (1er avril 2008 au 31 mars 2009) ;

Institut européen entreprise et propriété intellectuelle (IEEPI) : 25 000 €

subvention générale de fonctionnement pour l'année 2008 ;

Pôle universitaire européen de Strasbourg : 16 000 €

au titre du soutien à l'AGORA de rentrée ;

Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2006-2008 – Pôle européen d'administration publique (PEAP) : 48 792 €

financement du programme d'actions du Pôle européen d'administration publique ;

48 792 € répartis ainsi :

- Université Robert Schuman : 19 333 €
- ENA : 25 125 €
- Euro-Institut : 4 334 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 366 752 € .

Adopté

53 Représentation de la CUS au sein des Conseils d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il est demandé au Conseil de procéder à la désignation de ses représentants au sein des conseils des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche suivants :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
UNIVERSITE LOUIS PASTEUR Faculté des sciences économiques et de gestion Conseil de faculté :	Paul MEYER	Caroline BARRIERE

UNIVERSITE LOUIS PASTEUR Département Multimédia Conseil :	Claude GRAEBLING	Michèle SEILER
ALSACE TECHNOLOGIE Conseil d'orientation stratégique :	Catherine TRAUTMANN	Alain JUND
ALSACE BIOVALLEY Conseil d'administration :	Jacques BIGOT	Alexandre FELTZ
IEEPI - LNSTITUT EUROPEEN ENTREPRISE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE Conseil d'administration :	Catherine TRAUTMANN	Caroline CTORZA
PEAP - TOLE EUROPEEN D'ADMINISTRATION PUBLIQUE Groupe de contact :	Catherine TRAUTMANN	Nawel RAFIK-ELMRINI

Adopté

54 Conclusion d'une convention transactionnelle avec la société BILFINGER-BERGER concernant le marché travaux n°2006/485 relatif à l'opération de construction du parking WODLI à Strasbourg et ayant pour objet le lot 01 : Gros Œuvre-Démolition- Fondations.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention transactionnelle selon le projet joint à la présente délibération avec la société BILFINGER BERGER, domiciliée à Freiburg, en Allemagne, en vue du versement de la somme de 86 803 ,68 € TTC (quatre vingt six mille huit cent trois euros et soixante huit centimes).

Adopté

55 Approbation de la révision simplifiée n°1 du PLU d'Holtzheim.

Il est demandé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation et d'approuver la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Holtzheim afin de permettre la réalisation d'une piste piétons cycles entre Holtzheim (rue du Stade) et la future gare de Tram Train d'Entzheim.

Adopté

56 Approbation de la modification n°2 du PLU d'Holtzheim.

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification n° 2 du PLU de Holtzheim telle que présentée à l'enquête publique, touchant au rapport de présentation, au règlement, aux plans de zonage au 1/2000^e et à la liste des emplacements réservés.

Adopté

57 Projets sur l'espace public :

- **Programme 2009 : Voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement,**
- **Autorisation de débiter les études.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement des études des opérations prévues en 2009 et de désigner 5 élus titulaires et 5 élus suppléants pour siéger aux jurys ou commissions d'appel d'offres composées en jury appelés à donner l'avis préalable au choix des maîtres d'œuvres, en ce qui concerne les projets sur l'espace public dont les honoraires sont supérieurs à 206 000 € HT (article 74 du code des marchés publics) pour les secteurs suivants :

1) Ville de Strasbourg :

Secteur Cronembourg/Hautepierre/Poteries-Montagne-Verte/Koenigshoffen-Elsau-Robertsau :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Serge OEHLER	Béatrice ZIEGELMEYER
Eric ELKOUBY	Christian SPIRY
Nicole DREYER	Syamak AGHABABAEI
Paul MEYER	Derya TOPAL
Jean-Emanuel ROBERT	Marc MERGER

Secteur Neudorf/Port du Rhin/Musau-Meinau-Neuhof/Stockfeld/Ganzau :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Annick NEFF	Béatrice ZIEGELMEYER
Philippe BIES	Malika SOUCI
Mathieu CAHN	Christian SPIRY
Derya TOPAL	Alain JUND
Catherine ZUBER	Frédérique LOUTREL RADICE

Secteur Centre Ville- Gare/Porte de Schirmeck/Halles-Tribunal-Orangerie/Conseil des Quinze-Esplanade/Bourse/Krutenau

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Michèle SEILER	Pernelle RICHARDOT
Olivier BITZ	Henry DREYFUS
Robert HERRMANN	Jean-Jacques GSELL
Eric SCHULTZ	Marie-Dominique DREYSSE
Anne SCHUMANN	Marc MERGER

2) Communes de la CUS :

Secteur Nord, 1^{ère} couronne : Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Souffelweyersheim :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Raphaël NISAND	Philémon LEQUEUX
Patrick KOCH	André KLEIN MOSSER
Vincent DEBES	Jean Claude HEITMANN
Jean-Louis HOERLE	André REICHARDT
Andrée BUCHMANN	Henri BRONNER

Secteur Communes du Sud Ouest : Lingolsheim, Ostwald, Entzheim, Holtzheim :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Yves BUR	Danielle GERARD
Jean Marie BEUTEL	Jean Louis FREYD
André HETZEL	Jean HUMANN
André STOEFFLER	Sébastien ZAEGEL
Claude FROEHLI	Jean Philippe FISCHER

Secteur Communes Nord 2^{ème} couronne : La Wantzenau, Reichstett, Vendenheim, Eckwersheim, Lampertheim, Mundolsheim :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Claude GRAEBLING	Raphaël NISAND
Georges SCHULER	Jean Louis HOERLE
Henri BRONNER	Andrée BUCHMANN
Doris HAHN	Philémon LEQUEUX
Sophie ROHFRITSCH	Patrick KOCH

Secteur Communes de l'Ouest : Oberschaeffolsheim, Wolfisheim, Eckbolsheim, Oberhaubergen, Mittelhausbergen, Niederhausbergen :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Eddy ERB	Jean Luc HERZOG
Eric AMIET	Jean Marie BEUTEL
André LOBSTEIN	Henri BRONNER
Jean Richard DIEBOLT	Doris HAHN
Bernard EGLES	Philémon LEQUEUX

Secteur Communes Sud : Illkirch-Graffenstaden, Geispolsheim, Blaesheim, Lipsheim, Fegersheim, Eschau, Plobsheim

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Jacques BIGOT	Jean Louis FREYD
Sébastien ZAEGEL	Gérard KAMMERER
Claude FROEHLY	Henri KRAUTH
René SCHAAL	Jean Marie BEUTEL
René LACOGNE	Philippe CARBIENER

Adopté

DEPLACEMENTS

58 Indemnisation amiable des préjudices économiques consécutifs aux travaux de réalisation des extensions du tramway.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, en compensation du préjudice économique subi pendant les travaux de réalisation des extensions du tramway, des indemnités définitives suivantes :

- 17 614 €, dont il convient de retrancher 8 000 €, déjà versés à titre d'avance sur indemnisation, soit un solde de 9 614 € à majorer de 2 475,51 € représentant les frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, portant le montant total à verser au bénéfice de la société RETOUCHES ESPLANADE & MERCERIE 4 rue de Ribeauvillé à 67100 Strasbourg à 12 089,51 €,
- 8 041 €, à majorer de 1 914,96 € représentant les frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit le montant de 9 955,96 € à verser au bénéfice de la Brasserie AU SALTO 23 rue de l'Ancienne Ecole à 67100 Strasbourg,
- 15 691 €, à majorer de 2 780,66 € représentant les frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit le montant de 18 471,66 € à verser au bénéfice de M. Bruno KLACAR – Restauration Rapide, 54 rue de Ribeauvillé à 67100 Strasbourg,

- 11 092 €, dont il convient de retrancher 2 000 €, déjà versés à titre d'avance sur indemnisation, soit un solde de 9 092 € à majorer de 1 914,96 € représentant les frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, portant le montant total à verser au bénéfice de l'Atelier BOUCHIBA, 55 rue de Ribeauvillé à 67100 Strasbourg à 11 006,96 €,
- 48 652 €, dont il convient de retrancher 20 000 €, déjà versés à titre d'avance sur indemnisation, soit un solde de 28 652 € à majorer de 1 914,96 € représentant les frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, portant le montant total à verser au bénéfice de la SARL HACI BABA 2 rue de Ribeauvillé à 67100 Strasbourg à 30 566,96 €,
- 90 260 €, dont il convient de retrancher 6 926 €, déjà versés à titre d'avance sur indemnisation, soit un solde de 83 334 € à majorer de 1 914,96 € représentant les frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, portant le montant total à verser au bénéfice de la SARL BAER – Station Shell, rue du Landsberg à 67100 Strasbourg à 85 248,96 €,
- 45 000 € dont il convient de retrancher 15 000 €, déjà versés à titre d'avance sur indemnisation, soit un solde de 30 000 € à majorer du montant des frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, à verser au bénéfice de M. LENOT – l'Affaire à Faire 199 route du Polygone à 67100 Strasbourg.

Adopté

59 Régularisations foncières à intervenir avec l'Etat dans le cadre de la réalisation du tramway de l'agglomération strasbourgeoise.

Le Conseil est appelé à approuver :

1. l'acquisition par la CUS des immeubles appartenant à l'Etat, ci-après cadastrés, situés à Ostwald et tombant intégralement ou partiellement dans l'emprise des extensions de la ligne B du tramway ainsi que de ses opérations d'accompagnement. Conformément aux dispositions de l'article R 13-46 du Code de l'expropriation, en cas d'acquisition dans le cadre d'un projet déclaré d'utilité publique, l'indemnité pourra être majorée d'une indemnité de remplacement au taux uniforme de 5 %.

Commune d'Ostwald

- Section 18 n° 564/49 de 1,72 are (dont 1,32 are hors DUP)
 n° 566/49 de 2,20 ares (dont 1,80 are hors DUP)
 n° 625/49 de 101,27 ares (dont 46,27 ares hors DUP)
- Section 19 n° 411/61 de 9,09 ares (dont 3,89 ares hors DUP)
 n° 414/61 de 6,80 ares

n° 416/61 de 9,44 ares (dont 0,34 are hors DUP)

n° 431/61 de 6,21 ares (dont 5,76 ares hors DUP)

soit une superficie "sous DUP" de 77,35 ares au prix de 85 723 €, à majorer d'une indemnité de remploi de 4 286,15 € dans le cadre de l'article R 13-46 du code de l'expropriation, et une superficie "hors DUP" de 59,38 ares au prix de 35 376,20 €, portant le montant à 125 385,35 € ;

2. l'acquisition par la CUS des immeubles appartenant à l'Etat, ci-après cadastrés, situés à Ostwald hors emprise DUP du tramway

Commune d'Ostwald

Section 18 n° 685/127 de 0,60 are

n° 559/49 de 2,47 ares

n° 563/49 de 1,64 are

Section 19 n° 344/61 de 9,03 ares

n° 345/61 de 9,03 ares

n° 364/61 de 9,86 ares

n° 366/61 de 22,85 ares

n° 402/61 de 12,70 ares

n° 407/61 de 8,32 ares

n° 409/61 de 16,58 ares

n° 326/61 de 12,74 ares

n° 333/61 de 7,86 ares

n° 338/61 de 9,03 ares

n° 340/61 de 9,03 ares

n° 343/61 de 9,03 ares

soit une superficie de 140,77 ares au prix de 155 308,60 €, portant ainsi l'indemnité totale à 280 693,95 €.

Adopté

SERVICES AUX HABITANTS

60 Programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il est demandé au Conseil d'attribuer par la **Direction de l'Intercommunalité et de la Territorialité** au titre du Contrat urbain de cohésion sociale, les subventions suivantes :

Ligue d'Alsace des sociétés d'Aviron - LASA **1 000 €**
« Aviron et sensibilisation à l'éco-responsabilité
pour les jeunes habitant en ZUS - équipement » (n° 253)

La proposition ci-dessus représente une somme de **1 000 €** à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 020, nature 20414, activité AT01B dont le disponible avant le présent Conseil est de 30 000 €.

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Action Sociale**, les subventions suivantes :

REDECOME **4 000 €**
«Action look » (n°25)

Centre socioculturel de Cronembourg (Victor Schoelcher) **2 500 €**
«Réseau pour l'emploi à Strasbourg - ouest » (n°244)

- d'attribuer au titre de la **Direction du développement urbain, service du développement économique**, les subventions suivantes :

Association pour le droit à l'initiative économique – ADIE **15 000 €**
«Développer la création d'initiatives économiques dans
les quartiers prioritaires de la CUS par l'accès au micro-crédit» (n°115)

Coopénates **10 000 €**
«Mise en place d'une coopérative d'activités
et d'emplois dédiée aux services à la personne» (n°202)

Les propositions ci-dessus représentent une somme de **25 000 €**,

- d'attribuer au titre **de la Délégation à la Sécurité et à la Prévention, service de la Prévention Animation Sécurité**, les subventions suivantes :

THEMIS **8 000 €**
«Stage Horizon » (n°33)

Melting Pot **9 000 €**
«Prévention des violences et de la délinquance» (n°45)

SOS Aide aux habitants Neuhof **3 000 €**
«Point rencontre parents - enfants» (n°130)

SOS Cronembourg Aide aux habitants **9 000 €**
« Objectif quartier Hautepierre et activités au siège » (n°72 et 135)

Accord

12 000 €

«Prise en charge des auteurs de violence au sein du couple» (n°184).

Adopté

61 Attribution de subventions dans le cadre de l'insertion des publics en difficulté.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

1. « Cité relais » centre d'accueil et d'orientation	6 275 €
2. Quinqua 67	3 000 €
Total	9 275 €

Adopté

62 Adhésion de la CUS à l'association 'Elus, santé publique et territoires'.

Il est demandé au Conseil d'approuve l'adhésion de la CUS à l'Association «Elus, santé publique et territoires».

Adopté

63 Avenant n° 3 à la convention entre la régie du Centre Funéraire et la Communauté urbaine réglementant la gestion et la mise à disposition de l'équipement.

Il est demandé au Conseil d'approuver la prolongation pour une durée de six mois de la convention entre la Communauté urbaine et la régie du Centre funéraire, réglementant les modalités de gestion du Centre funéraire.

Adopté

64 Désignation d'un représentant de la CUS au sein du Conseil Académique à la Vie Lycéenne.

Le Conseil est appelé à désigner pour le représenter au sein du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) M. Paul MEYER.

Adopté

65 Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le Conseil est appelé à approuver la création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, à fixer sa composition et à désigner ses représentants en son sein :

- M. Philippe BIES
- M. Henri DREYFUS
- M. Alexandre FELTZ
- Mme Doris HAHN
- Mme Annick NEFF
- M. Marc MERGER
- Mme Catherine ZUBER

Adopté

66 Versement d'un fonds de concours à la commune de Lingolsheim pour la création d'aires de lancer de disques et de lancer de marteaux.

Le Conseil est appelé approuver le versement par la CUS d'un fonds de concours à la commune de Lingolsheim pour l'aménagement d'une aire de lancer de disques et d'une aire de lancer de marteaux d'un montant de 5 640 € TTC.

Adopté

67 Fourniture de matériaux naturels, bétons manufacturés et liants pour l'entretien des voiries.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en concurrence les différentes entreprises et fournisseurs conformément au Code des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents dans le cadre des marchés à bons de commandes annuels, reconductibles trois fois, suivants :

Fourniture de matériaux de voirie pour un montant minimum de 20 000 € et maximum de 105 000 € répartis en lots :

Lot 1 : fourniture de matériaux en béton manufacturés (bordures, pavés, dalles et bornes de tous types) pour un montant minimum de 10 000 € et maximum de 35 000 € annuel.

Lot 2 : fourniture de produits en matériaux naturels (bordures, pavés, dalles et bornes de tous types) pour un montant minimum de 5 000 € et maximum de 30 000 € annuel.

Lot 3 : fourniture de liants divers pour les services de la CUS pour un montant minimum de 5 000 € et maximum de 40 000 € annuel.

Soit un total minimum de 20 000 € et maximum de 105 000 € annuel.

Adopté

SECURITE ET PREVENTION

68 Création et mise en place d'un nouveau comité d'éthique de la vidéoprotection à la composition et aux prérogatives renforcées.

Il est demandé au Conseil de décider de la mise en place d'un Comité d'Ethique de la vidéoprotection aux prérogatives renforcées.

Ce Comité donne des avis et des recommandations sur les problèmes d'éthique relatifs au respect des libertés publiques et individuelles ainsi qu'aux applications et développements de la vidéoprotection.

Adopté

69 Conclusion de marchés pour le remplacement des matériels informatiques du SIRAC, la maintenance du logiciel et des matériels, et la modification du logiciel de gestion du trafic.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des marchés suivants :

1) Modification du logiciel de gestion du trafic.

La Communauté Urbaine de Strasbourg n'étant pas propriétaire du logiciel mais bénéficiant d'une licence d'utilisation, ce marché sera passé auprès de la société THALES selon les dispositions de l'article 35-II-8 du Code des Marchés Publics.

Le montant de ce marché est estimé à 170 000 € HT

2) Maintenance du logiciel de gestion du trafic de la Communauté Urbaine de Strasbourg pour une période de 10 ans.

La Communauté Urbaine de Strasbourg n'étant pas propriétaire du logiciel mais bénéficiant d'une licence d'utilisation, seule la société THALES est en droit d'assurer la maintenance du logiciel. Le marché sera donc passé selon les dispositions de l'article 35-II-8 du Code des Marchés Publics. Le montant du marché est estimé à 75 000 € HT par an jusqu'en 2010, une partie des logiciels étant encore sous garantie jusqu'à cette date, et à 90 000 € HT par an à partir de 2010.

3) Remplacement des équipements informatiques du SIRAC avec maintenance des matériels existants jusqu'à leur remplacement et maintenance des nouveaux équipements après leur remplacement sur une période de 10 ans.

Le coût du remplacement des équipements informatiques avec installation des logiciels et mise en œuvre sur site est estimé à 80 000 € HT, le coût annuel pour la maintenance des équipements est estimé à 30 000 € HT par an.

Les marchés seront lancés selon la procédure d'appel d'offres ouverts prévue aux articles 33, 57 à 59 du Codes des Marchés Publics.

Adopté

70 Conclusion de marchés annuels reconductibles pour la fourniture et la réparation de pièces des systèmes de contrôles d'accès par bornes escamotables aux zones piétonnes.

Il est proposé au Conseil d'approuver la passation d'un marché annuel à bons de commande, selon les termes 77 du Code des Marchés Publics, de fourniture de pièces détachées et de réparation pour système de contrôle d'accès par bornes escamotables pour un an renouvelable trois fois un an.

Adopté

71 Conclusion d'un marché annuel reconductible pour la fourniture d'équipements permettant le développement de la priorité des bus aux carrefours.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation d'un marché annuel à bons de commande, selon les termes 77 du Code des Marchés Publics, de fourniture d'équipements de localisation des bus avec un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT, renouvelable trois fois.

Adopté

72 Attribution de deux subventions au titre de la sécurité routière.

Il est demandé au Conseil d'allouer la subvention suivante :

Association " Les Saints Bernard 67"	300 €
Comité du Bas Rhin de la Prévention Routière	1 220 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 1 520 €.

Adopté

CULTURE

73 Acquisition de documents imprimés, CD et DVD destinés au prêt et/ou à la consultation sur place pour les collections de la Médiathèque Ouest Communautaire.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition, dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections, de documents imprimés, CD et DVD destinés au prêt et/ou à la consultation sur place pour la Médiathèque Communautaire Ouest de Strasbourg et la passation de marchés à bons de commande pour une durée de quatre ans maximum avec un montant minimum total de 166 000 € HT et un montant maximum total de 496 000 € HT.

Adopté

74 Acquisition de documents pour les Médiathèques communautaires, acquisition de fournitures et prestations pour l'équipement des collections des Médiathèques communautaire, prestations de nettoyage de la Médiathèque Sud - signature de conventions transactionnelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. le principe de règlement amiable des différends avec les sociétés :

- Librairie La Bouquinette, sise, 28 rue des Juifs à 67000 STRASBOURG (marché 2008/49),
- Librairie Atout Lire, sise, 65 rue des Juifs à 85200 PISSOTTE (marché 2008/31),
- Librairie Mots et Merveilles, sise, 63 boulevard Saint-Marcel à 75013 PARIS (marché 2008/41),
- Librairie Internationale Kleber, sise, 1 rue des Francs Bourgeois à 67000 STRASBOURG (marchés 2008/40, 46, 50, 53, 55, 607, 608, 609, 610, 3, 4 et 22),
- Librairie Decitre, sise, 141 rue Bataille à 69356 LYON (marché 2008/5),
- Société GAM, sise, 2 rue du Lac à 74008 ANNECY (marchés 2008/56, 611 et 42),
- Librairie Biblioteca, sise, 14 rue Serpente à 75006 PARIS (marchés 2008/25, 911),
- Société ADAV, sise, 41 rue des Envierges à 75020 PARIS (marchés 2008/57, 612, 44 et 45),
- Société Filmolux, sise, 14 avenue du Professeur Melière à 75966 PARIS (marchés 2008/719 et 720),
- Société Asler, sise, 14 boulevard André Lassagne à 69530 BRIGNAIS (marché 2008/748),
- Société Renov'livre, sise, 329 rue Pasteur à 54715 LUDRES (marché 2008/722).

Adopté

75 Prestations de déménagement pour la Médiathèque Malraux - Convention transactionnelle entre la Société Wincanton Mondia et la CUS.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. le principe de règlement amiable des différents avec la société Wincanton Mondia, sise, 9 rue du Havre à 67100 Strasbourg, au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement de prestations effectivement réalisées en complément du marché 2007/1104,
2. le principe de la mise en place d'une convention transactionnelle avec la société Wincanton Mondia.

Adopté

76 Médiathèque André Malraux – Convention d'occupation d'une dépendance du domaine public pour l'exploitation d'un café-restaurant.

Il est demandé au Conseil de fixer la redevance d'occupation du domaine public communautaire de la Médiathèque André Malraux dans la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation d'un café-restaurant comme suit :

- part fixe : 12,02 €/m² soit 1 250 €/an pour l'exploitation du café-restaurant de la Médiathèque ;
- part variable : exprimé en pourcentage du résultat annuel hors taxe
 - entre 0 et 5 000€ 25 %,
 - entre 5 001 et 10 000€ 35 %
 - au delà de 10 000€ 50 %

Compte tenu de la durée de la convention il n'est pas prévu d'indexation de la part fixe.

Adopté

77 Intercommunalité - Versement du fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution d'une aide communautaire pour les communes suivantes :

Commune	Montant
STRASBOURG	245 505 €

BISCHHEIM	17 607 €
BLAESHEIM	2 439 €
ECKBOLSHEIM	11 433 €
ENTZHEIM	4 345 €
ESCHAU	8 537 €
FEGERSHEIM	8 841 €
GEISPOLSHEIM	14 101 €
HOENHEIM	14 406 €
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	34 375 €
LINGOLSHEIM	26 601 €
LIPSHEIM	4 421 €
SIVU RAVEL MUNDOLSHEIM / LAMPERTHEIM / VENDENHEIM	38 796 €
OBERHAUSBERGEN	11 585 €
OSTWALD	11 662 €
REICHSTETT	1 905 €
SCHILTIGHEIM	25 610 €
SOUFFELWEYERSHEIM	8 841 €
LA WANTZENAU	11 128 €
WOLFISHEIM-HOLTZHEIM	12 271 €

Adopté

ENVIRONNEMENT

78 Création d'une nouvelle ressource en eau potable au sud de l'agglomération strasbourgeoise - champ captant d'adduction d'eau potable.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le programme de création d'un champ captant d'alimentation en eau potable au Sud de l'agglomération strasbourgeoise d'un débit global de 6000 m³/h et la mise en œuvre des canalisations de raccordement du champ captant,
- la réalisation de l'investissement pour un montant in fine (valeur de 2012) de 82.900.000 € T.T.C.(69 327 000€ HT).

Et d'autoriser le Président ou son représentant :

- à lancer la procédure de consultation des maîtres d'œuvre, conformément aux articles 24 et 74 III-4 du Code des Marchés Publics,

- à solliciter les financements.

Il est demandé d'autre part de désigner conformément aux articles 74 et 24 du Codes des Marchés Publics, les membres élus (titulaires et suppléants) de la commission composée en jury, appelée à dresser la liste des candidats participant à l'appel d'offres et à proposer le choix du maître d'œuvre de l'opération à l'assemblée délibérante qui attribue le marché :

1 président (M. le Président ou son représentant)
5 titulaires et 5 suppléants

Titulaires	Suppléants
Monsieur Henri BRONNER	Madame Chantal AUGE
Madame Andrée BUCHMANN	Monsieur Henri KRAUTH
Madame Françoise BUFFET	Madame Michèle SEILER
Monsieur Jean-Louis FREYD	Monsieur Christian SPIRY
Monsieur René LACOGNE	Madame Martine CALDEROLI - LOTZ

Les membres non élus du jury (avec voix consultative) seront désignés par le Président du jury conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics.

Adopté

79 Prolongation des conventions d'apport d'ordures ménagères à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de la CUS.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son représentant à prolonger jusqu'au 7 janvier 2010 les conventions d'apport d'ordures ménagères à l'usine d'incinération de la CUS passées avec les EPCI suivants, et dont l'échéance initiale est fixée au 31 octobre 2008 :

- Communauté de communes du Pays d'Erstein
- Communauté de communes Ackerland
- Communauté de communes du Kochersberg
- Communauté de communes les Châteaux
- SMICTOM Nord du Bas-Rhin
- SICTOM Molsheim
- Communauté de communes du Pays de Sainte Odile.

Adopté

80 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Exonérations.

Il est demandé au Conseil d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

pour l'année 2009 :

- a) les locaux à usage industriel et commercial dont les occupants font appel aux services d'une entreprise privée spécialisée et remplissent les quatre conditions suivantes :
- les déchets sont assimilables aux ordures ménagères et générés par l'occupant lui-même,
 - les déchets sont évacués vers un centre de traitement agréé,
 - le montant des frais occasionnés en 2007 par l'évacuation et le traitement des déchets est au moins égal à celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de ce local pour l'année 2007,
 - les demandes d'exonérations doivent être parvenues, pour analyse à la CUS, au plus tard le 25 septembre 2008.
- b) les locaux à usage industriel ou commercial dont les occupants font appel aux services communautaires aux conditions d'un abonnement commercial jusqu'au 25 septembre 2008.

L'exonération est applicable à partir du 1^{er} janvier 2009.

Adopté

81 Mise en place d'un marché à bons de commande portant sur les actions de sensibilisation et de diffusion des informations auprès des usagers pour la bonne gestion de leurs déchets.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'un appel d'offres pour la conclusion d'un marché à bons de commande comportant deux lots d'une durée de deux ans pour mener des actions de sensibilisation (lot 1) et de diffusion des informations (lot 2) auprès des usagers pour la bonne gestion de leurs déchets, d'un montant de 1 200 000 € HT :

- pour le lot 1 le montant minimum est de 300 000 € HT et le montant maximum de 1 000 000 € HT sur 2 ans ;
- pour le lot 2 le montant minimum est de 100 000 € HT et le montant maximum de 200 000 € HT sur 2 ans.

Adopté

82 Adhésion de la CUS à l'éco-organisme 'Eco-Folio' pour l'indemnisation de la prise en charge des imprimés en fin de vie.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention d'adhésion à Eco-Folio, relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés visés,

- la passation d'un avenant n°3 au marché n°2004/133 avec la société SCHROLL pour assurer la traçabilité des tonnages collectés, triés et stockés.

Adopté

83 Participation financière de la Collectivité au projet d'éducation à l'environnement et au développement durable mis en œuvre par l'école du Hohberg et l'association 'Pour un autre monde'.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation d'une subvention de 600 € à l'association "Pour un autre monde" dans le cadre du projet mené avec l'école du Hohberg.

Adopté

84 Demande de subvention de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) pour l'organisation d'un symposium européen les 6 et 7 novembre 2008 à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de 7 500 € à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique pour l'organisation du symposium des 6 et 7 novembre 2008.

Adopté

85 Communication du rapport d'activité 2006 du Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer.

Il est demandé de prendre acte du rapport d'activité et du compte administratif du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn Andlau Scheer au titre de l'exercice 2006.

Communiqué

86 Adhésion au Club Villes, Territoires et Changement Climatique (ViTeCC).

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion de la Communauté Urbaine de Strasbourg au Club Villes, Territoires et Changement Climatique (ViTeCC).

Adopté

87 Renouvellement de marchés annuels pour le Service de l'Assainissement.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'un marché annuel à bons de commande à mini et maxi, reconductible 3 fois, selon les termes de l'article 77 du code des marchés publics, pour fourniture de produits de voirie en fonte, selon les lots

comme suit :

- ❑ Lot 1 : fourniture de tampons de regard d'assainissement en fonte ductile de classe 400 et de DN 600 à DN 800 pour voirie avec un montant mini de 20 000 € et un maxi de 80 000 €.
- ❑ Lot 2 : fourniture de tampons de regard d'assainissement type "Ville de Strasbourg" avec un montant mini de 30 000 € et un maxi de 100 000 €.
- ❑ Lot 3 : fourniture d'ensembles cadres et grilles en fonte ductile pour les bouches d'égout avec un montant mini de 5 000 € et un maxi de 20 000 €.
- ❑ Lot 4 : fourniture de grilles seules en fonte ductile pour les bouches d'égout avec un montant mini de 5 000 € et un maxi de 20 000 €.

Adopté

88 Partenariat CUS-ENGEES dans le domaine de l'assainissement. Attribution d'une subvention.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'implication de la Communauté urbaine de Strasbourg – Service de l'Assainissement – au sein du projet INDIGAU ;
- le versement d'une subvention de 7 176 € TTC à l'ENGEES dans le cadre de la recodification des données d'ITV, somme imputée sur la ligne budgétaire 6743.00 du budget annexe de l'assainissement (CRB EN20).

Adopté

89 Interpellation de M. Robert GROSSMANN relative au Parc des Expositions au Wacken.

Monsieur le président,

Depuis plus de vingt ans la question du parc des expositions au Wacken, obsolète et mal situé, est posée.

Lors de notre mandat et dans l'exercice de nos responsabilités nous avons pris la décision de doter notre agglomération d'un parc moderne, fonctionnel, adapté à notre époque en même temps qu'à l'état de la concurrence exercée par les grandes métropoles voisines. Après des études longues et approfondies une localisation a été définie à l'entrée ouest de la CUS. Un concept de parc des expositions a été mis au point et les modalités de son financement ont été proposées avec plusieurs hypothèses.

Pendant près de cinq années des experts ont travaillé à ce projet. Les études sont finalisées et la phase de réalisation est prête à démarrer. Un calendrier a été mis au point dont les premiers actes devaient démarrer en septembre. C'est dire que le projet était mûr.

Certes il y a eu une alternance politique. Cette alternance ne peut toutefois emporter comme effet de jeter tous les projets de l'équipe qui vous a précédé, ni de les détruire ou les dénaturer pour un simple prétexte politicien.

Le projet du nouveau parc des expositions situé à l'entrée ouest de Strasbourg devrait être étudié avec soin par vos équipes avant de conclure à sa mise au rebus. Tant de travail par tant d'experts et de fonctionnaires de la CUS ne peut être traité par un revers de la main, comme cela semblait être le cas au cours de diverses déclarations à la presse.

Je voudrais donc faire appel à votre sens de l'intérêt général et vous demander de nous entendre sur ce dossier vital pour l'économie de notre agglomération et de notre région avant de procéder à une conclusion définitive. Un nouveau parc des expositions moderne et fonctionnel est indispensable pour l'agglomération de Strasbourg et toute la région Alsace.

Réponse :

Monsieur le Conseiller,

Vous en appelez à notre sens de l'intérêt général pour que nous étudions avec le plus grand soin le projet de parc des expositions que vous aviez décidé de mettre en œuvre à la fin de la précédente mandature. Il serait le résultat d'études longues et approfondies et de cinq années de travail d'experts. Vous parlez d'un parc moderne, fonctionnel, adapté à notre époque et vous insistez surtout sur sa localisation à l'entrée Ouest de Strasbourg.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler que les membres du Conseil d'alors n'avait bénéficié d'aucune information sur l'élaboration de ce projet. Nous l'avons découvert au moment du dernier conseil de CUS, en février 2008, lorsque l'assemblée a été appelée à statuer sur la création de la ZAC Porte Ouest à Eckbolsheim. Pour un projet évalué à 150 M€, et qui, comme vous le dites fort justement, est un dossier vital pour l'économie de notre agglomération, il est tout à fait logique, responsable, et conforme à l'intérêt général que vous invoquez, que nous prenions le temps d'étudier la question.

D'autant plus que vous avez défini votre projet dans une stricte logique d'équipement. Il s'agit en effet de reconstituer « simplement » 50 000 m² de surfaces d'exposition modernes, soit le périmètre actuel de la Foire Européenne, sans s'interroger sur le portefeuille de nouvelles manifestations susceptibles d'animer cette infrastructure.

Or un équipement de ce type doit s'inscrire dans une véritable stratégie de développement économique.

L'administration m'a communiqué les « études longues et approfondies » dont vous faites état et qui n'ont jamais été portées à la connaissance du Conseil que vous présidiez.

Elles comprennent :

- une étude de divers sites d'implantation établie en mai 2002,
- une seule étude de programmation économique établie en 2003 par le Cabinet Drees et Sommer dont je transmets à notre Conseil copie. Vous constaterez qu'elle est particulièrement légère et déjà orientée en fonction de votre décision d'implantation à Eckbolsheim,
- trois études portant sur les montages juridiques pour la réalisation de votre projet à Eckbolsheim (Cabinet Soler-Couteaux 2006-2007, Fidal 2007, Grant Thornton 2007),
- des études d'urbanisme, d'aménagement et d'accessibilité du site d'Eckbolsheim.

Avant de statuer sur la nature de l'infrastructure, il convient de bien connaître l'état du marché. Vous n'êtes pas sans savoir que les foires et salons sont en en perte de vitesse alors que les congrès, séminaires et conventions d'entreprises sont plus dynamiques. Cela nous permettra de définir le positionnement que Strasbourg souhaite adopter sur ce marché, en fonction de ses forces et faiblesses, pour développer son attractivité. Nous ne devons pas omettre la nécessité d'accueillir des congrès accompagnés de salons professionnels.

Il s'agit ensuite de mener la réflexion avec l'ensemble des acteurs économiques, et notamment des filières porteuses d'événements à accueillir, afin d'inscrire pleinement cet outil de développement dans une stratégie globale destinée à repositionner Strasbourg comme une destination concurrentielle sur le marché des grandes métropoles européennes.

Cette concertation a débuté dès le 4 juillet 2008 par une table ronde qui a permis d'engager l'élaboration d'une stratégie de développement économique basée sur l'emploi, la promotion et l'attractivité de Strasbourg, dans une logique de marketing territorial.

Comme vous le constatez, Monsieur le Conseiller, le dossier avance, mais dans la transparence et la concertation, et le travail a été entamé avant même l'arrivée de notre nouveau directeur du Service Economique, M. Hanff.

Vous voyez, Monsieur le Conseiller, il ne s'agit en aucune manière de traiter quoi que ce soit, ni qui que ce soit, d'un revers de main. Nous avons la volonté, au contraire de ce que vous avez fait, de doter notre collectivité d'une véritable stratégie économique, d'élaborer cette stratégie avec l'ensemble des forces vives et des élus concernés, et d'inscrire le projet de parc d'exposition dans ce contexte comme nous en avons toujours exprimé le souhait dans ce conseil sous votre présidence.

LE PRESIDENT,